



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1777
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement sur les plans d'aménagements d'ensemble.

1. Lors d'une séance tenue le 4 mars 2019, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1777 intitulé :

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 18 mars 2019, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. [Ce projet de règlement ainsi qu'une note explicative](#) peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1777

Le règlement n° 1270-63 a pour objet de modifier les limites de l'aire d'affectation du sol Habitation de faible densité (H-F), sur la rue White, par le retrait des lots 1 543 564, 1 543 565, 1 543 567, 1 543 568, 1 543 570, 1 546 950 et 1 674 013.

Le règlement n° 1270-63 a également pour objet de créer une aire d'affectation du sol Habitations de moyenne et forte densités (H-MF), sur la rue White, incluant les lots 1 543 564, 1 543 565, 1 543 567, 1 543 568, 1 543 570, 1 546 950 et 1 674 013.

Service du développement et de l'aménagement du territoire
23 janvier 2019

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce huitième (8^e) jour du mois de mars deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca